COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2011

REUNION DES 31 MARS – 1ER AVRIL

N° 2011/O1/27

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean-Guy TALAMONI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

Objet : Parc AMG 800 : conditions de remise en service

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Monsieur le Président de l'Office des Transports,

Nous avons pris acte, avec intérêt, de la décision de remise en service commercial d'une partie du parc AMG 800 pour la période estivale.

Toutefois, un certain nombre d'interrogations demeurent quant aux conditions de cette remise en service. En effet, le CIM (Centre d'Ingénierie Matériel SNCF) avait soulevé 7 points essentiels, principalement liés à la sécurité, à traiter prioritairement :

- Le système de freinage ;
- Les roues ;
- Les liaisons bogie-caisse et les liaisons moteur ;
- Les fuites au collecteur d'échappement ;
- Les vibrations du cardan ;
- L'accessibilité du moteur ;
- La climatisation.

Nous souhaitons avoir confirmation de ce que ces 7 points feront bien l'objet de vérifications à l'occasion des essais prévus au mois de mai et que les modifications nécessaires seront bien effectuées selon les préconisations formulées par le CIM.

Par ailleurs, nous voudrions connaître les conditions techniques et administratives précises dans lesquelles la remise en service s'effectuera et quelles autorités auront à valider cette décision : CTC, SNCF, STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés)…

S'agissant notamment d'une question de sécurité et de responsabilité, il nous paraît essentiel – après le désastre industriel et commercial qu'ont connu les Chemins de Fer de la Corse – que les choses se fassent dans la plus grande transparence et dans la rigueur la plus irréprochable.